

## **PETR DU PAYS DE RETZ**

### **DELIBERATION**

**Séance du 10 Juin 2024**

Date de la convocation du Comité syndical : 29 mai 2024  
Nombre de membres en exercice : 53  
Nombre de membres présents : 27  
Nombre de votants : 27

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Mme BRIAND, Présidente.

**Etaient présents** : Mmes Eloïse BOURREAU-GOBIN, Pascale BRIAND, Séverine MARCHAND, Nadège PLACE, Christiane VAN GOETHEM, Mrs Jean-Michel BRARD, Claude CAUDAL, Jean-Bernard FERRER, Pierre MARTIN, Jacques PRIEUR, Jacques RIPOCHE, Rémy ROHRBACH, Jacques MALHOMME **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Dorothée PACAUD, Sylvie GAUTREAU, M. Raymond CHARBONNIER **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Mme Nathalie GUIHARD, Mrs Jean-Marie BRUNETEAU, Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Laurent ROBIN, **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique**, Mme Karine PAVIZA, Mrs Michel AURAY, Johan BOBLIN, Yannick FETIVEAU, Frédéric LAUNAY, Jean-Yves MARNIER pour **Grand Lieu Communauté**.

**Etaient excusés** : Mmes Noëlle MELLERIN, Marie-Line BOUSSEAU, Mrs Jean Pierre AUDELIN **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Christophe LEGLAND **pour Grand Lieu Communauté**.

XXXXXXXXXX

#### **OBJET : PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU PAYS DE RETZ – DEMANDE DE LABELISATION POUR UNE RECONNAISSANCE OFFICIELLE DE NIVEAU 2**

Le Projet Alimentaire Territorial du Pays de Retz intitulé « *Vers une alimentation de qualité et de proximité en Pays de Retz* » a été validé en juin 2021 et a fait l'objet **d'une reconnaissance de niveau 1 par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts** en novembre de la même année.

« *Le dispositif de reconnaissance des PAT par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) a pour objectif de recenser les démarches PAT dès leur émergence et de soutenir leur déploiement sur le territoire en leur donnant plus de légitimité et de visibilité* » (Instruction technique DGAL/SDPAL/2020-758 du 09/12/2020).

Cette reconnaissance de niveau 1 en Pays de Retz a notamment permis aux porteurs de projet publics et privés de bénéficier du plan de relance en 2021/2022. De cette façon, 6 partenaires opérationnels du PAT – Kiosque Paysan, Légumerie la Fée au duc, les deux porteurs de projet d'abattoir, la ferme des Hautes Granges et l'association Campus Fertile – et 15 cantines scolaires du Pays de Retz en ont bénéficié.

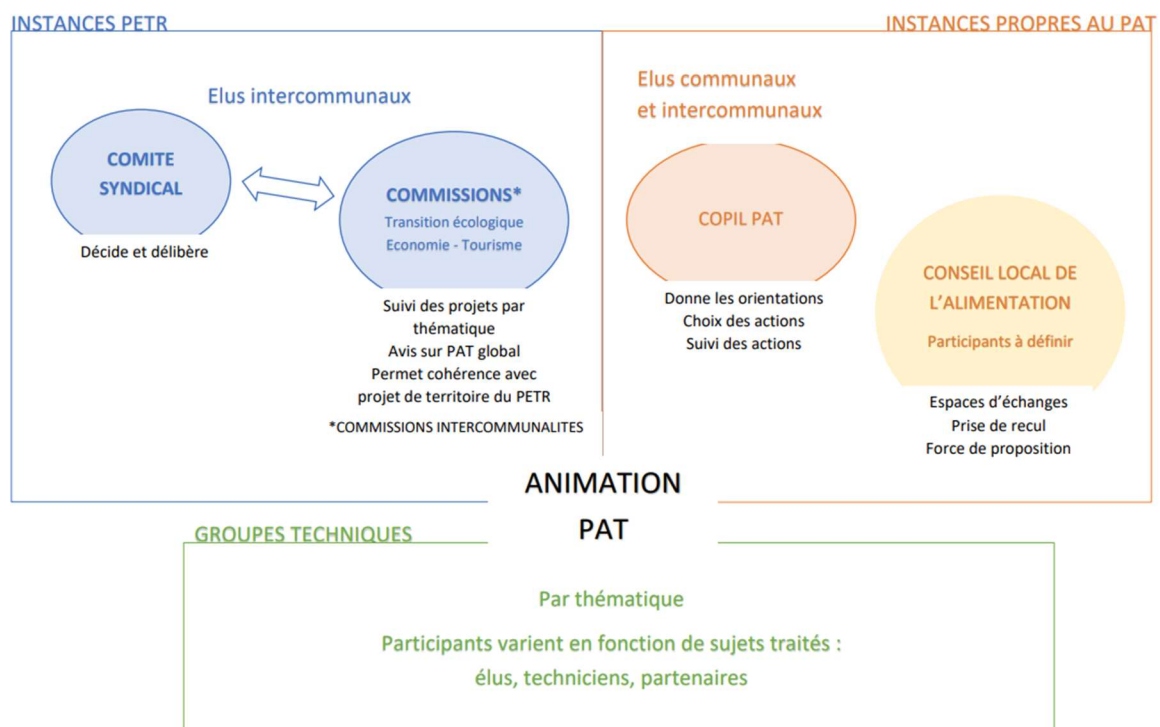
Cette reconnaissance de niveau 1 est attribuée pour une durée de 3 ans non renouvelable et arrive à son terme en novembre 2024. **A l'issue de cette période, les projets doivent répondre aux critères du niveau 2 pour bénéficier de la reconduction de leur reconnaissance.**

« Le niveau 2 correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie. » (Instruction technique DGAL/SDPAL/2020-758 du 09/12/2020).

Pour rappel, le plan d'actions validé du PAT Pays de Retz se décline autour de 5 enjeux prioritaires :

- Enjeu 1 – SOCIAL : Rendre l'alimentation de qualité et de proximité accessible à toutes et tous et limiter le gaspillage alimentaire
- Enjeu 2 – ENVIRONNEMENT : Inscrire l'agriculture dans la transition climatique et dans les enjeux de santé publique
- Enjeu 3 – ECONOMIE : Faciliter les débouchés aux producteurs-rices et l'accessibilité aux mangeur-ses
- Enjeu 4 – NUTRITION/SANTE : Sensibiliser l'ensemble des mangeur-ses à une alimentation saine et durable
- Enjeu 5 – URBANISME/AMENAGEMENT : Pérenniser le foncier et les activités agricoles et profiter du renouvellement des exploitants pour impulser de nouvelles dynamiques

Un schéma de gouvernance ainsi qu'une méthodologie visant à répartir la déclinaison des actions entre les différentes collectivités du Pays de Retz avaient été validés en juin 2021 comme suit :



- PETR : animation globale du PAT et pilotage des actions pertinentes à l'échelle du Pays
- EPCI : pilotage des actions validées à l'échelle intercommunale
- Communes : pilotage des actions validées à l'échelle communale

Afin de poursuivre la bonne mise en œuvre du PAT sur le territoire, en lien avec l'Etat et les différents partenaires financiers (DRAAF, ADEME, ARS, Ministère des Solidarités, etc.) et au vu de l'avancement des actions opérationnelles, le PETR propose de candidater officiellement à la reconnaissance de niveau 2 en rédigeant une candidature adéquate.

Entendu l'exposé de la Présidente

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la candidature visant une reconnaissance de niveau 2 pour le PAT du Pays de Retz auprès de l'Etat,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce relative à ce dossier,

Publication effectuée le :

La Présidente,

---